



BURUNDI

PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

CONTEXTE NATIONAL

Depuis 2008, le Burundi est engagé dans une réforme foncière articulée autour des enjeux de prévention des conflits fonciers. Jugé précaire et source de nombreux conflits, le mode coutumier de tenure foncière est appelé à faire progressivement place à un système de gestion décentralisée des terres qui place les 119 communes du pays aux avant-postes de la réforme.

En avril 2010, le Gouvernement du Burundi a adopté une lettre de politique foncière donnant les grandes orientations stratégiques d'intervention. Cela a conduit à la promulgation en août 2011 d'un nouveau code foncier qui, entre autres innovations, instaure les certificats fonciers délivrés par les services fonciers communaux et interdit toute affectation ou cession de terres domaniales avant l'établissement d'un titre foncier. Par conséquent, l'inventaire des terres domaniales est devenu le préalable à la mise en application de la nouvelle législation foncière.

Le processus de réforme aide progressivement les services fonciers habilités par la loi à délivrer un «certificat foncier» au terme d'une procédure participative impliquant le voisinage concerné et des responsables locaux. A terme, espère-t-on, le faible coût exigé pour l'obtention de ces certificats et la relative rapidité de la procédure convaincront une large majorité de Burundais à se placer sous la protection juridique de ce certificat pour jouir d'une possession paisible et tranquille de leurs terres. Depuis août 2017, 50 communes (40 pour cent) étaient dotées d'un service foncier.

La sécurisation foncière des terres domaniales fait aussi partie de la réforme foncière au Burundi, à travers l'inventaire et l'enregistrement.

Nom de le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays PUEGF MP	Projet d'Amélioration de la Gestion et de la Gouvernance Foncière au Burundi
Exécutants du projet	GIZ Burundi
Partenaires d'exécution	Ministère du Transport, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire (MTTPEAT) Ministère de la justice
Zones cible	Provinces de Bié, Huambo et Benguela
Budget	6 370 000 EUR
Durée du projet	Octobre 2014 – septembre 2018

Note: la sigle en anglais du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays est EULGP CI

OBJECTIF

L'objectif global du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays (PUEGF MP (EULGP CI pour ses sigles en anglais)) est de contribuer au développement d'une gestion foncière favorable à l'atténuation des risques de conflits interpersonnels, à l'accès à la terre des personnes vulnérables, à la production et au développement économique équitable au Burundi.

Les objectifs spécifiques sont:

- Améliorer de la gestion et de la gouvernance foncière des terres domaniales (TD) et des terres privées;
- Fournir un appui juridique visant à soutenir le processus d'enregistrement des TD et certains volets de la mise en œuvre de la réforme foncière;
- Appui à la préparation d'une feuille de route pour une approche nationale de sécurisation foncière systématique.

Le projet dans la phase actuelle comprend une zone d'intervention de 7 communes pour l'Identification et la Délimitation (ID) (à savoir Rutovu, Bururi, Mugamba, Nyabitsinda, Matongo, Muhanga, Gataru) et 5 communes pour le Bornage et le Mesurage (à savoir Bururi, Songa, Gitaramuka, Gihogazi, Mwumba).

PROJET TRANSVERSAL

Grâce à un projet transversal cofinancé par l'UE et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), coordonne, soutient et consolide la mise en œuvre du programme de gouvernance foncière de l'UE dans 18 pays. Ce projet transversal fournit aux acteurs de la mise en œuvre et à leurs partenaires une plate-forme pour échanger, collecter et communiquer à un large public la richesse des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il soutient aussi l'organisation de programmes de renforcement des capacités à l'intention des exécutants, qui peuvent bénéficier des conseils techniques du groupe de travail interdisciplinaire de la FAO sur la gouvernance foncière, des enseignements tirés, du partage des expériences et des possibilités d'échange entre les responsables de la mise en œuvre pour améliorer la gouvernance foncière dans le cadre des DV et des CLD.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

L'équipe de gestion du Projet collabore étroitement avec le Ministère du Transport, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire (MTTPEAT), dont les missions comprennent l'inventaire des terres domaniales à travers la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT). La collaboration implique également les autres Ministères qui s'occupent du foncier.

La stratégie d'intervention et la méthodologie réunit les aspects techniques avec différentes formes de communication. À côté du cadastre et de l'enregistrement des terres, le travail englobe également la médiation, là où se montrent des cas litigieux concernant la propriété et l'utilisation. Cette approche accorde une part très importante aux aspects d'information et de sensibilisation, ainsi que de médiation en cas de conflit.

RÉSULTATS ET IMPACTS

Le projet a contribué au développement d'une gestion foncière favorable à travers:

- L'inventaire et le bornage de 1 552 terres domaniales bornées et mesurées dans 5 communes, pour une superficie totale de 11 470 ha;
- Une meilleure connaissance de la gouvernance des terres mise à la disposition de tous les acteurs;
- La possibilité pour le Ministère en charge des terres de participer à résoudre les problèmes d'exiguïté des terres liés à la croissance démographique et au retour massif de réfugiés;
- Un appui juridique et une médiation systématique en cas de conflits et de tentative de résolution de conflits : 386 conflits identifiés et 196 résolus par la médiation, 570 cas complexes transmis au Ministère de tutelle pour une décision, et cela pour 23 communes;
- Appui à la mise en œuvre de la réforme foncière (Ordonnance sur les modalités d'inventaire et Décret sur l'enregistrement). Le projet a contribué à l'élaboration de ces deux textes d'application du code foncier ainsi qu'à leurs ateliers de validation. Le projet a aussi apporté son assistance technique pour l'élaboration du décret relatif aux droits fonciers certifiés;
- Renforcement des capacités des services étatiques dans les processus, formation de 200 personnes de l'Aménagement du Territoire, 110 personnes du cadastre national ainsi que les membres des commissions de reconnaissance collinaire;

- Support à la gestion foncière décentralisée à travers une feuille de route pour une gestion foncière systématique décentralisée des terres privées. Le projet a subventionné les services fonciers communaux de Mishiha, Kigamba et Nyabitsinda, sur des budgets élaborés en collaboration avec les comptables communaux.



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO